

PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2026

Programme commun



Guide des intervenants québécois

Édition du 9 septembre 2025

Préparé par

André-P. Robert, membre de l'AQF Sherbrooke-Estrie
Président ex-officio du Réseau Québec-France/francophonie
Collaborateur à la gestion du programme Intermunicipalités

En collaboration avec

Luc Faucher, membre de l'AQF Sherbrooke-Estrie
Responsable du programme Intermunicipalités

1. Introduction

En quelques mots . . .

Depuis 1982, soit depuis 44 ans, le programme Intermunicipalités du Réseau Québec-France /francophonie et de la Fédération France-Québec/francophonie offre l'opportunité à des jeunes étudiants québécois et français de 18 à 35 ans, de réaliser un stage de travail comme un emploi d'été intéressant outre-Atlantique et de découvrir les richesses d'un autre pays francophone.

Le programme Intermunicipalités du Réseau est réalisé dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) du Canada pour des emplois réciproques, communément appelé Code C20. Voir les détails sur le site : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/travailleurs-etrangers/codes-dispense/temporaires-interets-canadiens-emploi-reciproque-directives-generales-r205b-c20.html>

L'emploi réciproque est confirmé par une convention signée entre le Réseau et la Fédération. Voir l'annexe A1.: Convention de réciprocité d'emploi dans le cadre du Programme Intermunicipalités.

La réussite du programme Intermunicipalités passe principalement par le jumelage d'une municipalité québécoise et d'une municipalité française qui ont à cœur que des jeunes puissent échanger leur stage de travail d'été et leur hébergement. Les communications directes entre municipalités jumelées sont donc privilégiées. S'il n'y a pas de jumelage comme tel, les bénévoles du Réseau, de la Fédération et des associations régionales feront en leur possible pour en initier un.

Les porteurs de projet

Le Réseau Québec-France/francophonie (RQFf ou Réseau) et la Fédération France-Québec/francophonie (FFQ-F ou Fédération) sont fiers d'être les porteurs d'un tel programme commun. En effet, les deux organisations ont à cœur de développer et de favoriser les relations amicales franco-québécoises. Le programme Intermunicipalités a favorisé la mobilité près de 6000 jeunes des deux côtés de l'Atlantique.

Pourquoi participer au programme ?

Participer à ce programme, c'est permettre à des jeunes membres des associations Québec-France (AQF) adhérentes du Réseau et à des municipalités québécoises de vivre une expérience de stage de travail à l'international et une expérience de vie inoubliable sur le continent européen. C'est aussi une façon de donner une visibilité internationale aux municipalités, tout en contribuant au développement de l'amitié franco-québécoise.

2. Les intervenants québécois

2.1. Le Réseau Québec-France/francophonie (Réseau)

À la suite de l'Assemblée générale spéciale du 2 novembre 2024, le Réseau a résolu de suspendre la **coordination nationale** du programme **Intermunicipalités**, compte tenu, notamment, des difficultés rencontrées avec *Immigration Canada*.

Cependant, comme les 14 AQF adhérentes au Réseau sont autonomes et que certaines ont des comités de jumelage actifs, chacune des AQF peut coordonner un programme similaire dans sa région. Toute personne intéressée par le programme est invitée à communiquer avec l'**AQF de sa région**. Pour plus d'information sur le programme, je vous invite à consulter le "*guide des intervenants*" et les formulaires disponibles sur le site internet du Réseau : <https://www.quebecfrance.org/documentation> . Évidemment des ajustements sont nécessaires pour adapter les documents par chaque AQF concernée.

2.2. Le Comité intermunicipalités du Réseau

S/O

2.3. Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) / Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

Le rôle de LOJIQ / L'OFQJ est principalement d'offrir aux stagiaires québécois dont la liste est fournie par le Réseau :

- Des bourses de mobilité internationale pour aider chaque participant à assumer une partie des coûts liés au transport hors Québec ;
- Des indemnités forfaitaires de transport au Québec aux participants des régions éloignées des grands centres urbains;

Pour plus de détails, voir l'annexe A3.

2.4. Les associations Québec-France (AQF) participantes

Le rôle des AQF participantes est principalement de :

- Nommer un responsable régional du programme qui assurera le lien avec le Comité intermunicipalités et les municipalités de sa région ;
- Compléter le formulaire F1 : Inscription des associations et l'envoyer au responsable national du programme ;
- Être les principaux interlocuteurs auprès des municipalités de leurs régions ;
- Aider les municipalités à la planification des modalités d'accueil et d'hébergement pour les stagiaires français qui viendront travailler ;
- Aider à la promotion du programme afin de trouver des stagiaires québécois ;
- Assurer un suivi tout au long de l'année.

2.5. Les municipalités québécoises

Le rôle des municipalités québécoises est principalement de :

- Recevoir l'invitation de l'AQF de leur région pour le programme Intermunicipalités ;
- Nommer un responsable municipal du programme ;
- Adopter une résolution municipale pour confirmer leur participation au Programme ;
- Compléter le formulaire F2 : Engagement des municipalités québécoises au programme Intermunicipalités et l'envoyer au responsable national du programme ;
- Réserver un ou plusieurs emploi(s) d'été pour des stagiaires français ;
- Recevoir les offres d'emploi françaises ;
- Obtenir Code de dispense de l'EIMT (Étude d'impact sur le marché du travail) pour chacun des stagiaires français et le transmettre à la Fédération et au responsable du programme pour le Réseau (Voir annexe A2.) ;
- Promouvoir le programme et les offres d'emploi en collaboration avec l'AQF de leur région ;
- Sélectionner, en collaboration avec l'AQF de leur région, un ou des candidats ;
- Aider à trouver un logement au stagiaire français (l'hébergement réciproque en famille est à favoriser).

2.6. Les stagiaires québécois

Sans les stagiaires québécois le programme n'a pas sa raison d'être. Le rôle important des stagiaires est principalement de :

- Être membre de l'AQF de leur région pour être admissible au programme ;
- Être membre de la fondation LOJIQ pour être admissible à la bourse de mobilité ;
- Remplir le formulaire F5 Inscription des stagiaires québécois et fournir toutes les pièces justificatives et envoyer le tout au responsable municipal du programme avec copie au responsable national du programme ;
- Prendre contact avec le responsable municipal de leur stage et de leur hébergement en France pour finaliser les détails de leurs déplacements et de leur séjour ;
- Être des ambassadeurs du Québec, de leur AQF et de leur municipalité en France.

3. Le programme 2026 en détail

3.1. Durée de l'emploi

Normalement 8 semaines entre la mi-juin et la fin août. Cependant une municipalité peut aussi offrir un stage un plus court laissant ainsi du temps au stagiaire pour visiter la France.

Les vacances scolaires québécoises et françaises correspondent environ à ces dates. Les municipalités doivent donc proposer des emplois dans cette période pour ne pas entrer en conflit avec l'horaire des études des stagiaires.

3.2. Domaines possibles d'affectation pour les stagiaires québécois et français (emploi municipal)

Les domaines possibles sont :

- Animation (camps de jour, terrains de jeux ...) ;
- Accueil ou administration (tourisme, mairie, musée, bibliothèque ...) ;
- Entretien d'espaces verts ;

Il faut noter que les affectations pourraient faire l'objet de modifications selon les besoins et les contraintes de l'employeur municipal.

3.3. Rémunération

Pour les stagiaires français

- Au moins le salaire minimum au Québec et en fonction des conditions salariales en vigueur pour le poste occupé par les stagiaires français.
- Indiqué sur l'offre d'emploi le mode de versement du salaire (virement international ; ouverture de compte ; ...)
- Normalement aucun impôt à la source à retenir. Formulaire approprié à remplir.
- Déductions des charges sociales obligatoires (RRQ, Assurance-Emploi, RQAP, etc.).

Pour les stagiaires québécois

- Au moins le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) lequel équivaut au salaire minimum au Québec.
- Aucun impôt à la source à retenir. Formulaire approprié à remplir.
- Déductions de charges sociales obligatoires.

3.4. Hébergement au Québec et en France

L'hébergement est un facteur important de réussite du stage :

- L'idéal demeure le principe de réciprocité, gratuit : à savoir l'hébergement en famille, échange de logement, dans un appartement municipal ou autre.
- Les frais de nourriture sont assurés par le stagiaire (sauf mention contraire faite dans l'offre d'emploi).

À noter : Quel que soit le mode d'hébergement, chaque stagiaire est responsable de son hébergement et ne peut en aucun cas obliger qui que ce soit à lui fournir un logement. Il doit donc bien s'informer lors de son entrevue d'embauche.

3.5 Profil du candidat

- Le candidat doit être ouvert, mature et autonome pour s'intégrer rapidement à un nouveau mode de vie loin de chez lui ;
- Le candidat doit être en mesure d'effectuer sérieusement son travail de stage ;
- Le candidat doit connaître ses motivations ;

- Le candidat doit avoir une envie certaine de travailler pour la municipalité française ;
- Le candidat idéal est celui qui souhaite découvrir une nouvelle culture au travers d'une expérience professionnelle de travail à l'étranger.

À noter que le but premier du stage ne peut pas être de gagner de l'argent, car le programme a un coût. Le but premier ne doit pas non plus être que de voyager en France et encore moins ailleurs en Europe.

3.6 Exigences de Québec-France:

- Être membre d'une association Québec-France (AQF) adhérente au Réseau. L'adhésion annuelle à une AQF vous permet d'avoir accès à tous les programmes et services du Réseau dont le programme Intermunicipalités
- Être étudiant au niveau postsecondaire pour l'année en cours ;
- Être disponible pour toute la durée du programme ;
- Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé d'emploi d'été en France et ne jamais avoir obtenu un permis de travail en France ;
- Être détenteur d'un passeport canadien valide pour la durée du séjour et au moins 3 mois après le retour ;
- Avoir une exemption de visa ETIAS pour l'Europe ;
- Fournir la preuve d'une couverture d'assurances voyage / soins médicaux d'urgence pour la durée du projet à l'étranger incluant une couverture d'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de 2 000 000\$ (dommages matériels et corporels) pour la durée du stage.
- Fournir une copie de son billet d'avion aller-retour entre le Québec et la France ;
- Participer à la rencontre d'information prédépart ;
- Produire un rapport de stage de travail (d'emploi d'été).

3.7. Exigences de LOJIQ/OFQJ

Les participants devront respecter les dates de projet prévues en France par « RQFf » et répondre aux exigences administratives du programme de l'OFQJ soit :

- Avoir entre 18 et 35 ans ;
- Posséder la citoyenneté canadienne ou avoir la résidence permanente ;
- Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide ;
- Habiter au Québec ;
- Ne pas avoir réalisé plus de 2 projets en lien avec LOJIQ;
- Compléter les modalités administratives de dépôt de dossier à LOJIQ.

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) / Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) propose une bourse de mobilité de 800 \$ et une indemnité de transport au Québec pour les participants des régions éloignées pouvant atteindre 600 \$. Voir annexe A3.

Pour obtenir cette bourse vous devez :

- Fournir à votre AQF votre formulaire d'inscription F5 avec les documents annexes requis
- Votre AQF vous enverra un courriel comprenant le lien vous permettant de soumettre votre candidature dans le programme Intermunicipalités de LOJOQ/OFQJ ;
- Cliquer sur le lien et créer un compte (si ce n'est pas déjà fait) ;
- Compléter la fiche de candidature et cliquer sur soumettre ;
- Déposer dans les documents joints votre Curriculum vitae à jour.

3.8. Frais de participation au programme

Il n'y a pas de frais de participation au programme. Cependant le stagiaire doit être membre d'une Association Québec-France participante.

3.9. EIMT et ETIAS

- Depuis 2013, les participants québécois n'ont plus besoin d'obtenir des visas auprès du Consulat de France à Montréal. Cependant, à partir du 1er janvier 2025 ils devront obtenir un exemption de visa ETIAS pour l'Europe;
- Ce sont les municipalités françaises qui font, directement, les demandes de visa aux autorités françaises compétentes ;
- Cependant, les municipalités québécoises doivent obtenir un Code de dispense de l'EIMT (Étude d'impact sur le marché du travail) pour chacun des stagiaires français (Voir Code de dispense de l'EIMT pour un stagiaire français en annexe 7) ;
- Néanmoins, si le stagiaire souhaite rester avant ou après son séjour plus de 3 mois en France, il devra solliciter un visa au Consulat de France.

3.10. Transport aérien

- Les stagiaires sélectionnés devront se procurer par eux-mêmes leurs billets d'avion aller/retour entre le Québec et la France dans les aéroports de leur choix. Pour avoir accès au remboursement de la bourse de mobilité de LOJIQ, ils devront fournir une copie numérique à LOJIQ et au responsable du programme Intermunicipalités pour le Réseau.

3.11. Assurances voyage

- Chaque stagiaire doit posséder ses propres assurances voyage / soins médicaux d'urgence et une couverture d'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de 2 000 000\$ (dommages matériels et corporels) pour la durée du stage.
- Chaque stagiaire doit fournir la preuve à LOJIQ et au responsable du programme pour le Réseau.

4. Échéancier du programme

4.1 Novembre 2025

Les AQF participantes doivent :

- Retourner au responsable du programme pour le Réseau le formulaire F1 Inscription des associations (AQF) au programme dûment complété ;
- Envoyer aux municipalités québécoises intéressées de leur région le dossier numérique Intermunicipalités 2026 qui comprend :
 - Le formulaire F1 Inscription des associations (AQF) complété ;
 - Le formulaire F2 Engagement des municipalités québécoises à signer et à retourner au Réseau ;
 - Le formulaire F3 Offre d'emploi québécois offert aux stagiaires français à compléter et à retourner au Réseau ;
- S'assurer que les municipalités ont bien reçu le dossier ci-dessus et qu'elles y répondront dans les délais requis.

Les municipalités doivent :

- Adopter une résolution municipale pour confirmer leur participation au programme ;
- Nommer un responsable municipal du programme ;

4.2. Décembre 2025

Les municipalités doivent :

- Communiquer avec les vis-à-vis responsables avec les municipalités françaises afin de convenir du nombre de stagiaires français qu'elles désirent recevoir et des modalités d'hébergement ;
- Compléter le formulaire F2 Engagement des municipalités québécoises et les formulaires F3 Offres d'emploi québécois à être offert aux stagiaires français et les envoyer à leurs vis-à-vis français avec copie au responsable du programme ;
 - La municipalité doit remplir autant de formulaires d'offres d'emploi que de stagiaires désirés.
 - Chaque formulaire d'offre d'emploi doit détenir le sceau ou le tampon et une signature du responsable de la municipalité. Nous insistons sur ce point, sans quoi les stagiaires français pourraient se voir refuser le visa de travail par l'Ambassade du Canada.
- Mettre en œuvre un programme de recrutement et de publicisation des offres auprès des jeunes étudiants de 18 à 35 ans.

4.3. Janvier 2026

Les municipalités doivent :

- Poursuivre la promotion du programme afin d'avoir plusieurs stagiaires pour les stages en France (en collaboration avec l'AQF de sa région).
- **Recruter des stagiaires** québécois. Le recrutement doit être réalisé afin que les stagiaires aient le temps de remplir leur formulaire d'inscription et de fournir les pièces justificatives **avant le 14 février 2026** ;
- Rechercher, en collaboration avec le responsable régional, un logement pour le (ou les) stagiaire (s) français.
- Demander un Code de dispense de l'EIMT pour chaque stagiaire français à qui il offre un emploi et les transmettre au responsable du programme et à la municipalité française.

Les stagiaires québécois doivent :

- Fournir les informations requises pour remplir le formulaire F4 Hébergement au Québec des stagiaires français.
- Monter leur dossier de stagiaire qui doit contenir :
 - Le formulaire F5 Inscription des stagiaires québécois en France. **ATTENTION : les prénoms et noms sur le formulaire doivent être les mêmes que ceux sur le passeport.**
 - Une lettre de motivation signée
 - Un curriculum vitae récent
 - Une copie des pages 2 et 3 d'identification du passeport canadien
 - Une copie de la carte d'assurance maladie
 - Une copie de la carte étudiante ou l'équivalent
 - Une copie de la carte de membre de l'AQF de leur région
 - Une copie de l'exemption de visa ETIAS pour l'Europe.
- Transmettre une copie numérique de leur dossiers à leur municipalité québécoise et au responsable du programme **avant le 14 février 2026**.

4.4. Février 2026

Les municipalités doivent :

- Accuser réception des dossiers français et compléter avec diligence les demande de code de dispense de l'EIMT.
- Note : Il est important pour les jeunes stagiaires français d'avoir suffisamment de temps (environ 10 semaines) pour obtenir leurs permis de travail de l'IRCC (Immigration Canada) et ainsi pouvoir acheter leurs billets d'avion.

4.5. Mars 2026

Les municipalités doivent :

- Envoyer par courriel **au plus tard le 1er mars 2026** à chaque municipalité jumelée, au responsable régional de son AQF et au responsable du programme pour le Réseau :
 - Une copie numérique des formulaires F4 Hébergement au Québec des stagiaires français (remplis en collaboration avec le responsable de son AQF de sa région).
 - Une copie numérique des dossiers **COMPLETS** incluant les formulaires F5 et ses annexes des stagiaires québécois sélectionnés pour aller en France ;

Il est impératif de recevoir une copie numérique des dossiers sans retard.

Le responsable du programme pour l'AQF doit :

- Transmettre les dossiers complets des stagiaires québécois à la Fédération ;
- Recevoir les dossiers complets des stagiaires français de la Fédération ;
- Envoyer une copie numérique des dossiers français aux municipalités et AQF des régions concernées;

- Transmettre à chaque responsable municipal les noms des aéroports et des dates de vol pour chaque stagiaire français et québécois.

4.6. Mai 2026

Le responsable du programme pour le Réseau doit :

- Organiser une réunion virtuelle d'informations prédépart pour les stagiaires et si désiré, de leurs parents et de toute personne impliquée qui souhaite profiter de cette rencontre. Cette réunion est très importante pour les participants, car elle fournit les renseignements essentiels du programme et elle permet de répondre aux questions des stagiaires.

Les municipalités doivent :

- En lien avec le responsable régional, déterminer les modalités d'accueil du (ou des) stagiaire(s) français à l'aéroport de Montréal ou de Québec.
- Transmettre les informations au responsable du programme pour le Réseau.

4.7. Entre la mi-juin à la fin août 2026 (durant la période de stage)

Les municipalités doivent :

- Assurer un accueil du (ou des) stagiaire(s) français reçu dans la municipalité (à déterminer avec l'AQF de votre région).
- Veiller au bon déroulement de leur séjour.

4.8. Septembre 2026

Les stagiaires doivent :

- Produire un rapport de stage leur donnant droit à une bourse conforme au formulaire F6.

Pour plus d'information

Site internet du Réseau : <https://www.quebecfrance.org/intermunicipalites>

Luc Faucher, responsable du programme Intermunicipalités pour l'AQF Sherbrooke
4302, rue De Varenne, Sherbrooke (Québec) J1N 1Y2,
Tél. (819) 620-6552, luc.lise@videotron.ca

Annexes au Guide

- A1. Convention de réciprocité d'emploi dans le cadre du Programme Intermunicipalités.
- A2. Code de dispense de l'EIMT pour un stagiaire français - Offre d'emploi à un ressortissant étranger dispensé d'une étude d'impact sur le marché du travail.
- A3. Contribution de L'OFQJ section Québec.

Formulaires québécois

- F1. Formulaire d'inscription des associations (AQF).
- F2. Formulaire d'engagement des municipalités québécoises.
- F3. Formulaire d'offre d'emploi québécois offert aux stagiaires français.
- F4. Formulaire d'hébergement au Québec des stagiaires français.
- F5. Formulaire d'inscription des stagiaires québécois.
- F6. Formulaire de rapport de stage.